**Modèle de délibération**

***Recrutement d’un Doctorant en CIFRE***

🕬 Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de la délibération.

*Logo ou blason de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

*Nom du département*

*Nom de l’arrondissement*

*Nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

Délibération n° … *(Année)* – … *(n° d’ordre)*

**Recrutement d’un doctorant dans le cadre**

**d’une convention industrielle de formation par la recherche - CIFRE**

Séance du … (*jour / mois / année*)

L’an deux mil … , le … *(jour en chiffres)* du mois … *(mois en toutes lettres)* à … *(heure en toutes lettres)*, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du *Conseil[[1]](#footnote-1) … de ou du[[2]](#footnote-2)* … *(préciser la dénomination de la collectivité territoriale ou de l’Etablissement)*, sous la présidence de *(Monsieur ou Madame) … (Prénom et Nom [nom en majuscule])*, *Maire ou Président/ Présidente*, dûment convoqués le … *(indiquer la date de la convocation).*

Nombre de conseillers en exercice : …

Nombre de conseillers présents : …

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) : …

Absent(s) excusé(s) : …

Le secrétariat a été assuré par : … (Prénom et Nom de la personne)

*Monsieur ou Madame Le Maire ou le-la Président/Présidente* expose que le dispositif CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche), créé et financé par le ministère chargé de la recherche, a pour objet de favoriser les échanges entre les laboratoires de recherche publique et les milieux socio-économiques et de contribuer à l’emploi des docteurs dans les entreprises et les administrations publiques. Il concourt au processus d’innovation des entreprises et des administrations publiques françaises.

Il a pour objectif de placer les étudiants doctorants, diplômé du grade master, dans les conditions d’emploi et de concourir au développement de collaboration de recherche entre les entreprises ou collectivités territoriales et établissements et les laboratoires.

La convention est destinée à des chercheurs en début de carrière qui s’engagent à préparer et soutenir une thèse en vue d’obtenir un doctorat.

Ce dispositif de convention industrielle de formation pour la recherche (CIFRE) est créé et géré par l’Association nationale de la recherche technique (ANRT) pour le compte du ministère de l’Education nationale.

La CIFRE associe trois partenaires : une collectivité territoriale ou un établissement, un doctorant et un laboratoire de recherche qui assure l’encadrement de la thèse.

La collectivité territoriale ou l’établissement recrute le doctorant sous la forme d’un contrat de travail à durée déterminée d’une durée de trois ans (articles D.1242-3 & D.1242-6 du Code du travail). Ce contrat relève donc du droit commun et est régi par le Code du travail. Elle doit lui confier des travaux de recherche objet de sa thèse.

Elle doit lui verser un salaire brut minimum annuel de 23 484 € (1 957 € par mois) hors cotisations patronales, par doctorant. Le coût brut chargé est porté à 35 226 € annuel. En compensation, elle reçoit de l’Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT), une subvention annuelle de 14 000 € pendant 3 ans. Dans ce cadre, une convention est signée pour une période de trois ans entre la collectivité territoriale ou l’établissement et l’ANRT.

En parallèle, le travail de l’étudiant est réalisé en collaboration directe avec une équipe de recherche. De ce fait, un contrat de collaboration doit être signé entre la collectivité territoriale ou l’établissement et le laboratoire d’accueil qui encadre les travaux du salarié doctorant. Ce contrat garantit notamment les conditions de déroulement des recherches et les clauses de propriété des résultats obtenus par le doctorant.

Le recours à ce dispositif constitue une opportunité pour … (*nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement*) + *descriptif de la politique et du projet mené par la collectivité territoriale ou l’établissement et sur lequel sera amené à travailler le doctorant + description de l’apport et de la plus-value apportée par le doctorant sur le projet*.

Il est donc proposé au Conseil[[3]](#footnote-3) … de procéder au recrutement d’un doctorantdans le cadre d’unConvention industrielle de formation par la recherche – CIFRE.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 *(+ articles spécifiques à la collectivité territoriale ou à l’EPCI concerné*)

Vule Code du travail et notamment les articles L.1242-3 2, L.1242-12, L.1242-16, L.1243-1, L.1243-2, D.1242-3 et D.1242-6,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu l’arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

Considérant que ce type de convention permet de renforcer les liens de notre collectivité territoriale ou établissement public avec la recherche scientifique et technique tout en permettant la réalisation d’études présentant un intérêt pour (*nom de la collectivité territoriale ou établissement*).

Sur le rapport de *Monsieur/Madame le Maire ou le Président/La Présidente*, après en avoir délibéré, le Conseil[[4]](#footnote-4)…, (*indication des votes*):

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre de suffrages exprimés :* |  |
| *Votes Pour :* |  |
| *Votes Contre :* |  |
| *Abstention :* |  |

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

D’autoriser *Monsieur ou Madame Le Maire ou le-la Président/Présidente* à signer la convention CIFRE, jointe à laprésente délibération, avec l’Association Nationale de la Recherche et de la Technologie, l’ANRT,

**Article 2 :**

D’autoriser *Monsieur ou Madame Le Maire ou le-la Président/Présidente* à signer le contrat de collaboration de recherche, joint à la présente délibération, avec le laboratoire associé, chargé de la recherche, en l’occurrence *(nom du Laboratoire)*

**Article 3**

D’autoriser *Monsieur ou Madame Le Maire ou le-la Président/Présidente* à signer le contrat à durée déterminée d’une durée de 3 ans, conclu avec *(Nom + prénom du doctorant)* joint à la présente délibération.

**Article 4**

De percevoir la subvention annuelle de 14.000 € correspondante de la part de l’ANRT.

**Article 5 :**

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal *(ou annexe)*

**Article 6 :**

Que *Monsieur/Madame le Maire ou le Président/La Présidente* est *chargé(e)* de prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance

le … *(date de la séance)*

Affichée le : … *(date)*

Publiée le : … *(date)*

Transmise au Représentant de l’État le : … *(date)*

*Monsieur ou Madame le Maire ou le-la Président*/*Présidente* certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu’il peut faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif d’Orléans, situé 28 rue de la bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l’État. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

Le *Maire ou le-la Président/Présidente*

*NOM Prénom*

Le … *(date)*

1. *Municipal/départemental/ régional/syndical/ communautaire/métropolitain/d’administration* [↑](#footnote-ref-1)
2. *la commune, département, la Région, la Métropole, la communauté urbaine, la communauté d’agglomération, la communauté de communes, le syndicat* [↑](#footnote-ref-2)
3. *Municipal/départemental/ régional/syndical/ communautaire/métropolitain/d’administration* [↑](#footnote-ref-3)
4. *Municipal/départemental/ régional/syndical/ communautaire/métropolitain* [↑](#footnote-ref-4)